Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DC260103A-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026
Date de convocation : 5 février 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DC n° 26-01-03	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Jolan FAUCHEUR ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Thomas DE ROUX ; Fabrice BELLEC.
Rapporteur : Laetitia ABILY	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Ahamada ZOUBEIRI à Frédéric L'AMINOT ; Elise KÉRÉBEL à Katell SALAZAR ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Valérie SCATTOLIN ; Ludivine LE MEN à Catherine TRÉANTON ; Ali AZZALA à Ismaël DUPONT ; Eugène DAVILLERS-CARADEC à Laëtitia ABILY ; Marie GALLOUÉDEC à Patrick GAMBACHE ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Thomas DE ROUX.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU FINISTÈRE – PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE - CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG - CONVENTION 2025 - 2027

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement relative à la mission de chargé de coopération enfance-jeunesse exercée par la Ville de Morlaix ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 2 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale « Sports, Jeunesse, Vie Associative et Démocratique » du 27 janvier 2026 ;

Considérant que le chargé de coopération enfance-jeunesse exerce une mission d'intérêt général nécessaire à la population morlaisienne et notamment les enfants et les jeunes ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260212-DC260103A-DE

Considérant que cette convention est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat actif entre la CAF et la Ville de Morlaix ;

Considérant qu'eu égard à son projet enfance-jeunesse et à la portée de ses actions sur le territoire, la commune de Morlaix s'engage pour les années 2025-2026-2027 au maintien des dispositifs et à l'accompagnement proposé préalablement par le chargé de coopération à destination de l'enfance et de la jeunesse ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent les termes de la convention d'objectifs et de financement 2025 - 2027 avec la CAF du Finistère, dite « Pilotage du projet de territoire » ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention relative au poste de chargé de coopération enfance-jeunesse pour les années 2025-2026-2027 ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT